Défenseurs Plus

Collectif Défendant les Droits de la Personne

Rapport semestriel sur la situation des Droits Humains en Haïti

Janvier - Juin 2022

39A, Rue Baussan, Turgeau, Port-au-Prince, Haïti Tél : 509 2918 5559
Site web: www.defenseursplus.org / Email: defenseursplus@gmail.com

Remerciement

Un remerciement spécial est adressé à chaque membre du Collectif Défenseurs Plus et aux organisations qui ont partagé leurs informations pour la réalisation de ce rapport. Grâce à leur collaboration, ce rapport a été rendu possible. Nos remerciements vont également aux animateurs et animatrices de terrain de Défenseurs Plus qui prolongent la présence de l'organisation dans d'autres villes du pays.

Le Collectif Défenseurs Plus adresse ses remerciements à ses partenaires institutionnels qui ont toujours été disponibles pour fournir des informations liées aux droits humains. Défenseurs Plus remercie également la Fondation « Zanmi Timoun » pour sa fidèle contribution dans l'élaboration de ce rapport.

Direction du Collectif Défenseurs Plus

Juillet 2022

Les personnes qui ont contribué à la réalisation de ce rapport :

- **Madoché CHERENFANT**
- **Odelyne Georges ODEUS**
- **Valérie Katiana PIERRE**
- **Samendina L. JEAN**
- **Kindflore BRUTUS**
- **Lékéné Jensen DUFORT**
- **Jemps DÉRALUS**
- **Antonal MORTIMÉ**
- **Wilkenson Franklyn Jr JN DENIS**
- **Chaïna ETIENNE**
- **Véroniquéea LAFORTUNE**

Sous la coordination de : **Wilkenson Franklyn Jr JN DENIS**

Sous la supervision de: **Samendina L. JEAN**

Publication : **Véroniquéea LAFORTUNE et Junior LOUISSAINT**

Table des matières

I. Introduction....7
II. Contexte....8
III. Méthodologie....9
IV. Droits civils et politiques....10
4.2- Droit à la sécurité....11
4.2.1-Accidents routier....13
4.2.2-Droit à la vie....14
4.3- Manifestation....14
V. Droits Économiques, Sociaux et Culturels....16
5.2- Droit à l'alimentation....18
5.3- Droit à la santé....21
5.4- Droit à un environnement sain....23
VI. Droits humains spécifiques....24
6.1- Droits des femmes....24
6.2- Droit des migrants-tes....25
6.3- Droit de l'Enfant....27
6.4- Droit des personnes vivant avec un handicap....28
VII. Conclusion et recommandations....29
7.1- Recommandations....29
A. Les recommandations pour les droits civils et politiques....29
B. Recommandations pour les droits sociaux, économiques et culturels....30
C. Recommandations pour les droits humains spécifiques....31
VIII. DOCUMENTS ET LIENS CONSULTES....32
Annexes....33

LISTE DES ABRÉVIATIONS

AJUPHA : Association des Juges de Paix Haïtiens

ANAMAH : Association Nationale des Magistrats Haïtiens

APM : Association Professionnelle des Magistrats

BSEIPH : Bureau du Secrétaire d'État à l'Intégration des Personnes Handicapées

CAN : Centre Ambulancier National

CEP : Conseil Électoral Provisoire

CIDE : Convention Internationale relative aux Droits de l'Enfant

CNE : Centre National des Équipements

CNSA : Conseil National de la Sécurité Alimentaire

CSCCA : Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif

CSPJ : Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire

DCPR : Direction de la Circulation de la Police routière

EMA : École de la Magistrature Haïtienne

EPPLS : Entreprise Publique de Promotion de Logements Sociaux

FAO : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

IDH : Indice de Développement Humain

MAST : Ministère des Affaires Sociales et du Travail

MENFP : Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle

MJSP : Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique

MSF : Médecin Sans Frontières

MSPP : Ministère de la Santé Publique et de la Population

MTPTC : Ministère des Travaux Publics, Transports et Communication

OMS : Organisation Mondiale de la Santé

PAM : Programme Alimentaire Mondial

PIDCP : Pacte International relatif aux Droits Civils et Politiques

PNH : Police Nationale d'Haïti

PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement

RENAMAH : Réseau National des Magistrats Haïtiens

STOP ACCIDENT : Services Techniques et Opérationnels pour pallier aux accidents

UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture

UNICEF : Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

I. Introduction

Les droits humains sont basés sur le respect de l'individu ayant comme principe fondamental « *une personne est un être moral et rationnel qui doit d'être traité avec dignité* ». En dépit de la lutte que mènent les organisations de défense et de promotion des droits humains pour attirer l'attention des dirigeants sur la nécessité de veiller au respect des droits fondamentaux et des libertés fondamentales, la situation des droits humains durant les six (6) premiers mois de l'année 2022 est malheureusement très alarmante. La corruption et la faiblesse des institutions étatiques constituent des obstacles majeurs au respect des droits humains en Haïti. En outre, le dysfonctionnement du système judiciaire, les mauvaises conditions de détention et les arrestations arbitraires et illégales suivis de traitements inhumains et dégradants, la paralysie à répétition du fonctionnement des hôpitaux, l'inaccessibilité de l'eau et des médicaments, entre autres, devraient être la préoccupation majeure des autorités étatiques. De plus, le climat d'insécurité, les mariages et grossesses précoces dans les zones reculées et dans la capitale restent encore un défi permanent pour les autorités étatiques.

Malgré les incessantes dénonciations, les plaidoyers massifs et les campagnes de sensibilisation dans différentes régions du pays force est de constater que la situation du pays s'aggrave de jour en jour. À cet effet, ce rapport situe d'abord le contexte politique, intrinsèquement lié à la situation de droits humains. Il donne ensuite un aperçu des thématiques principales monitorées et documentées par Défenseurs Plus durant la période allant du mois de janvier au mois de juin 2022.

Ce rapport prend en compte les droits de la première génération en mettant l'accent sur le fonctionnement du système judiciaire, le droit à la sécurité, l'accès au service public et les manifestations enregistrées pour la période ; les droits de la deuxième génération en mettant en lumière le droit à l'éducation, à l'alimentation, à la santé et à un environnement sain. Nous avons également pris en compte les droits humains spécifiques comme le droit de l'Enfant, des personnes en situation d'handicap, des femmes et des migrants-tes. Les lignes qui suivent s'attarderont sur des différents problèmes en matière de droits humains, avant de déboucher sur des recommandations. Quelques documents et images seront annexés pour enrichir le document.

II. Contexte

Haïti est l'un des pionniers dans la lutte pour la protection et la défense des droits humains. Le pays a joué un rôle déterminant pour le respect de ces prérogatives universalistes et égalitaires de ses citoyens-nes. Mais au fil du temps, la crise sociopolitique globale a affecté considérablement la réalité des droits humains en Haïti. L'État haïtien peine à garantir la jouissance des droits fondamentaux à ses citoyens-nes. Malgré les différentes promesses des leaders politiques qui se sont succédé au pouvoir, la population haïtienne vit toujours dans la précarité et dans le non-respect de ses droits fondamentaux, qu'elle finit par accepter l'anormalité.

Les années se suivent et se ressemblent, les six (6) premiers mois de l'année 2022 sont marqués par la guerre de gangs rivaux. Dans un article publié le 5 mai 2022 sur le site de l'UNICEF, l'institution rapporte que 500 000 enfants ont perdu l'accès à l'éducation en raison de la violence liée aux gangs. Près de 1 700 écoles ont été fermées dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince[1]. La montée vertigineuse du dollar au détriment de la gourde a engendré une cherté sans précédent. Les pauvres deviennent plus pauvres et ne peuvent subvenir à leurs besoins primaires. Le Palais de justice, symbole sacré de l'État a été le théâtre des assauts des bandits en toute quiétude. Le kidnapping sans limite décapitalise et appauvrit la population haïtienne sous le regard passif ou complice des autorités gouvernementales. Malgré les différents maux, la non-accessibilité aux services publics, et l'injustice criante, que subissent les haïtiens-nes, semblerait-il que ces derniers n'ont généré aucun sentiment de révolte mais la résignation qui joue en faveur des autorités étatiques et des élites économiques du pays.

L'État haïtien garant du respect des droits de la personne humaine se comporte comme un véritable bourreau des violations de ces droits qu'il prétend garantir, en référence aux différents pactes et conventions qu'il a ratifiés ainsi qu'à la constitution.

[1] https://www.unicef.org/haiti/communiqu%C3%A9s-de-presse/ha%C3%AFti-la-violence-des-gangs-pousse-un-demi-million-denfants-hors-de-l%C3%A9cole, consulté le 21 juin 2022

III. Méthodologie

Pour la réalisation de ce rapport, Nous avons priorisé la méthode. Toute l'équipe a collaboré. Plusieurs outils et techniques de collecte d'informations ont également été combinés. Ainsi, avons-nous recueilli des données à partir d'enquêtes menées auprès des citoyens-nes-agents-tes de la région métropolitaine de Port-au-Prince et d'autres villes du pays. Dans un second temps, nous avons utilisé les monitorings hebdomadaires du Collectif Défenseurs Plus au cours des six (6) premiers mois.

D'un autre côté, des séances de focus groupe et de discussions avec certains membres de l'institution et d'autres organisations partenaires ont été tenues en vue de l'obtention de données supplémentaires sur les faits passés. Comme à l'accoutumé, chaque droit est traité par un membre de Défenseurs Plus, selon son champ d'intérêt et de compétence ou selon les thématiques sur lesquelles il a travaillé durant les six (6) premiers mois de l'année. De plus, d'autres rapports situationnels internes et externes ont été consultés dans le cadre de l'élaboration du rapport semestriel sur la situation des droits humains en Haïti en vue de renforcer les données recueillies.

Le Collectif Défenseurs Plus, organisme de promotion et de défense des droits humains, appuie ses analyses des faits suivant les prescrits de la constitution de 1987, les lois de la République et les conventions internationales auxquelles l'État adhère au niveau des Nations Unies et de l'Organisation des États Américains.

IV. Droits civils et politiques

En Haïti les droits civils et politiques sont protégés par la Constitution haïtienne, le Pacte International relatif aux droits civils et politiques et la Convention Américaine des Droits de l'Homme. Normalement, il revient aux autorités des trois (3) pouvoirs de l'État de prendre des dispositions adéquates et d'assumer leurs responsabilités pour la garantie des droits civils et politiques du pays. Aujourd'hui, en dépit du contexte, les autorités actuelles ont l'obligation de garantir ces droits. Il convient de rappeler que ces derniers sont entre autres : le droit à la vie ; à la liberté d'expression ; le droit à la sécurité ; à la liberté d'association ; les droits démocratiques (participer dans les affaires politiques, manifester démocratiquement, entre autres), etc.

Pour le premier semestre de l'année, ces droits ont été constamment affectés. S'il est vrai que notre législation prend en compte les droits fondamentaux et les libertés publiques, la garantie de leur jouissance ont été néfaste et difficile pour ne pas dire impossible en Haïti durant ces six (6) premiers mois de l'année 2022.

4.1- *Fonctionnement du système judiciaire*

Nous soulignons qu'il y a dix-huit (18) tribunaux de première instance sur le territoire national, administrés chacun par un Doyen, annexé autour d'eux d'un Parquet ayant à sa tête un représentant du pouvoir exécutif, appelé Commissaire du Gouvernement ; cinq (5) Cours d'appel pour pencher sur les décisions de justice prises par les tribunaux de première instance quand l'une des parties sont insatisfaites; environ 145 tribunaux de paix pour tout le pays, des tribunaux spéciaux et la cour de Cassation de la République. Ces organes sont coiffés par le Conseil Supérieur Pouvoir Judiciaire, dit organe de contrôle et administratif, au regard de la loi de novembre 2007, créant le dit conseil.

Au niveau de ce système judiciaire apparemment organisé, l'on enregistre depuis plus d'une décennie, une série de phénomènes qui deviennent les uns plus récurrents que d'autres. La détention préventive prolongée en est un exemple. Pour ce premier semestre de l'année 2022, il n'y a pas eu vraiment de changement. Au contraire, la situation des justiciables est devenue plus

compliquée, le système carcéral devient plus encombrant et viole systématique la dignité des personnes en attente de jugement, qui est passé de 70 à 81% en deux (2) ans. De plus, le pays a continué de faire face au phénomène d'insécurité où deux (2) grandes juridictions, notamment celle de Port-au-Prince et celle de la Croix-des-Bouquets sont quasiment inopérants. Nous rappelons que dans la première, des dossiers de grandes envergures sont entendues, considérant sa sphère d'influence, dans la capitale.

Mis à part ce problème, les citoyens-nes ne font pas confiance à l'appareil judiciaire. Nombreux sont les obstacles qui ont continué à entraver le bon fonctionnement de l'appareil judiciaire pour ce premier semestre. Nous pouvons citer entre autres, la protestation des avocats du barreau de Port-au-Prince en vue d'exiger la délocalisation du Tribunal ; les grèves incessantes des greffiers ; les cambriolages répétés dans le palais de justice de Port-au-Prince, soit (3) fois (la nuit du 23 au 24 janvier 2022, la nuit du 10 au 11 mai 2022, et la nuit du 7 au 8 juin 2022). Parallèlement, les dossiers de l'assassinat du Président Jovenel MOISE, ainsi que ceux du Bâtonnier Monferrier DORVAL, traînent encore, pour ne citer que ceux-là. Pour clôturer le tour, l'envahissement et l'annexion du palais de justice de Port-au-Prince par les bandits au cours de la journée du vendredi 10 Juin 2022, est un affront à l'État haïtien.

En effet, le défi d'accès à la justice demeure dans toutes les juridictions du pays. Nous avons enregistré plusieurs cas de dénonciation à l'encontre des juridictions de Jérémie, des Gonaïves, des Cayes, de Mirebalais, où les justiciables se plaignent des acteurs du système qui priorisent le favoritisme et la corruption. Les espaces des palais de justice deviennent des espaces de marchandage pour certains hommes d'affaires et politiciens de mauvaises intentions.

4.2- Droit à la sécurité

L'une des fonctions élémentaires de tout État c'est d'assurer la sécurité des personnes vivant sur son territoire. D'ailleurs, la Déclaration universelle des droits de l'Homme a réaffirmé ce droit dans son article 3 que tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne. Ce qui est repris dans la constitution haïtienne de 1987 en son article 19 : « Le droit à la sécurité doit être garanti à tous les citoyens-nes ».

L'État haïtien avait déjà montré les signes de son incapacité à assurer la sécurité de la population haïtienne au cours de ces dernières années, les événements de ce semestre n'ont fait que confirmer ceci. En témoigne, les nombreux citoyens et citoyennes qui ont perdu leur vie durant ce semestre. Depuis le mois de juin 2021, la route nationale No 2 au niveau de Martissant est quasiment impraticable pour la population et même pour les autorités étatiques. Elle est sous le contrôle des gangs armés qui sévissent dans la zone. Depuis lors, plusieurs citoyens-nes qui se sont aventurés à y passer, ont perdu leur vie ou ont subi d'autres formes de conséquences.

En dépit des cris, des manifestations publiques de la population appelant les autorités haïtiennes à agir afin de faciliter les échanges commerciaux entre le Grand sud et la capitale du pays ; jusqu'à ce mois de juin 2022, soit une année après, rien n'a été fait. Les autres voies (Laboule, Saint-Roch, Saint-Jude) qu'ont dû emprunter des membres de la population et des autorités, pour se rendre à Carrefour et dans les autres villes côté sud, sont des chemins susceptibles de provoquer de graves accidents. Plusieurs en sont survenus sur ces routes parce qu'elles ne sont pas aménagées pour la circulation.

La population haïtienne a passé les six (6) premiers mois de l'année 2022 sous une menace constante de kidnapping. Chaque semaine, nous avons **enregistré près ou plus d'une vingtaine de cas d'enlèvement contre rançon. Ce qui nous mène à relater que le nombre de personnes kidnappées durant le premier semestre 2022 a dépassé la barre de 500**[2]**.** Les cas d'enlèvement se multiplient de plus en plus. Cette forme d'appauvrissement des familles haïtiennes, en particulier, se termine généralement par le paiement de lourdes rançons. Même après quelques interventions de la Police Nationale d'Haïti (PNH), la situation a échappé totalement au contrôle des autorités gouvernementales et judiciaires.

Les gangs armés continuent de commettre leur forfait sous le regard insouciant des autorités payées pour assurer la sécurité de la population. Malheureusement, plusieurs autres villes du pays réputées autrefois pour leur sécurité, commence à montrer de grands signes de banditisme et de crime organisé. En effet, de nombreux cas d'assassinat et d'enlèvement ont été répertoriés dans certaines villes de province durant ce semestre. Comme le cas de l'enlèvement d'une vingtaine de passagers d'un autobus dans la nuit du 16 mai à Bassin-Bleu (département du Nord-

[2] Monitoring hebdomadaire de Défenseurs Plus (janvier à juin 2022)

ouest). Aucune couche de la population, ainsi que des étrangers, n'a été à l'abri face à cette machine infernale qu'est l'insécurité. Au cours de ce semestre, les affrontements entre gangs rivaux ont eu, comme d'habitude, des conséquences graves sur le quotidien de la population. **Plus d'un millier de personnes tuées, plusieurs centaines enlevées contre rançons, et des milliers de personnes fuyant leur maison pour éviter la terreur des gangs, telles sont les résultats de la passivité des autorités gouvernementales et judiciaires face à l'insécurité.**

4.2.1-Accidents routier

Bilan partiel des accidents de la route de janvier à juin 2022[3]

En Haïti, les cas d'accidents routiers ne reçoivent pas toute l'attention qu'ils méritent du système national de gestion des risques et des désastres. Depuis plusieurs années, le pays observe une augmentation accrue de l'insécurité routière, résultat de l'inexistence ou de l'inefficacité des politiques préventives des six (6) institutions impliquées dans la gestion de ce risque à savoir le Ministère des Travaux Publics, Transports et Communication (MTPTC), le Ministère de la justice et de la sécurité publique (MJSP), la Direction de la Circulation de la Police routière (DCPR), la Croix rouge haïtienne, le Centre Ambulancier National (CAN), et le Ministère de la Santé Publique et de la Population (MSPP). Ces institutions qui sont censées être responsables des normes et de la qualité des routes, de la règlementation du transport, et de la réponse aux urgences liées aux accidents sont pratiquement dysfonctionnelles.

Durant les six (6) premiers mois de l'année 2022 les autorités compétentes n'ont pas manifesté un changement en matière de prévention, de protection routière et de prise en charge des victimes d'accidents. Avec la corruption et le favoritisme dans l'obtention du permis de conduire, les routes trouées, l'absence des panneaux de signalisation, la négligence dans la maintenance des voitures, un transport public surchargé, le risque d'accidents s'accroit.

[3] Stop accident, Services Techniques et Opérationnels pour pallier aux accidents, Accidents routiers, 2022

4.2.2-Droit à la vie

S'il n'est un droit dont la garantie n'est plus assurée en Haïti, c'est le droit à la vie. Au cours de ce semestre, le Collectif Défenseurs Plus n'a cessé d'attirer l'attention des autorités gouvernementales et judiciaires, sur la banalisation de la vie dans le pays. De nombreux citoyens-nes ont perdu leur vie à cause de l'irrespect de ce droit en Haïti. À plusieurs reprises, des individus armés ont pris pour cible des membres de la population civile et des policiers dans des actes d'assassinats et lors d'affrontements entre gangs. Ce droit fondamental qui est interconnecté avec les autres droits naturels, ne semble préoccuper les autorités étatiques haïtiennes qui ne font rien de concret pour le garantir. L'État haïtien semble ne pas être en mesure de trouver les mesures qui lui permettront de freiner la vague de tuerie dans le pays.

Par ailleurs, selon les informations enregistrées par le Collectif **Défenseurs Plus**, **plus de 1 877 personnes ont été tuées violemment dans le pays. La majorité de ces cas d'assassinat et de meurtres a été enregistrée dans la région métropolitaine de Port-au-Prince[4]. Rien qu'entre avril et mai, les affrontements entre les gangs "Chen Mechan" et "400 Mawozo" à la Plaine du Cul-de-Sac ont fait plus de 100 morts[5]**.

Ces personnes ont été pour la plupart abattues par des armes à feu ou brulées vives. Pour les autres communes avoisinantes de la capitale, les morts violents ont été des cas d'exécution sommaire et de lynchage en public. **Dans la ville de Hinche au mois d'avril, la population aurait lapidé plus de cinq (5) personnes en une semaine, accusant être des bandits qui cherchaient refuge dans la métropole du département du Centre du pays**. Les cas d'assassinat et de meurtre ont été augmentés de manière vertigineuse durant les six premiers mois de l'année 2022. Malheureusement, l'impunité est au rendez-vous, aucune initiative n'est prévue pour stopper ce phénomène honteux.

4.3- Manifestation

Durant les premiers mois de l'année 2022, le pays a connu une continuité de la dégradation des conditions de vie et du droit à la sécurité de la population. Les conséquences de la multiplication

[4] Défenseurs Plus, Monitoring des cas d'assassinats, de violences et autres, 2022
[5] Compilation de témoignages des membres de la communauté de la Plaine du Cul-de-Sac

d'affrontements entre gangs rivaux, d'enlèvement contre rançon ainsi que des crises politique et économique dont fait face le pays, ont poussé les travailleurs-ses du textile à occuper la voie publique en février pour demander une augmentation du salaire minimum, soit 1 500 gourdes. Comme réponse, le gouvernement a augmenté le salaire minimum des travailleurs-ses de la sous-traitance de 185 gourdes, soit désormais 685 gourdes pour une journée de travail. Un bien maigre salaire comparé à leur demande basée sur la hausse des prix des produits alimentaires, du transport en commun et des services privés.

En mars, ce furent les professionnels-les de la santé et des travailleurs-ses du secteur des transports en commun qui ont, à leur tour, exprimé leur mécontentement face à la mauvaise gestion du pays. Ils ont dénoncé les multiples enlèvements contre rançon survenus dans le pays et la situation d'insécurité généralisée. Le 29 mars, plusieurs manifestations publiques ont été organisées dans le pays pour dénoncer la passivité des autorités gouvernementales et judiciaires face à l'insécurité. À Jacmel, aux Cayes, à Port-au-Prince et dans d'autres villes, des citoyens-nes ont gagné les rues pour cette cause. Depuis lors, d'autres mouvements de protestation mineurs ont été organisés un peu partout à travers le pays. Les gens souhaitent que l'État haïtien assume ses responsabilités et facilite la libre circulation des biens et des personnes à travers le pays et surtout à Martissant et à la Croix-des-Bouquets quasiment contrôlé par des gangs armés.

De multiples mouvements de blocage de rue ont également été organisés comme signe de protestation contre le kidnapping et la rareté du carburant. Cependant, des personnes ont, dans le cadre de ces manifestations publiques, subies des violences physiques de la part des autorités policières. Un photojournaliste, Lazarre MAXIHEN a même été tué au cours des manifestations du mois de février pour l'ajustement du salaire minimum, dans des circonstances non encore élucidés jusqu'à présent par la justice haïtienne.

v. Droits Économiques, Sociaux et Culturels

Les droits économiques, sociaux et culturels constituent un ensemble de droits interdépendants des droits politiques et civils. De ce fait, les États ont le devoir de respecter et de protéger ces droits pour que la population puisse vivre dans de bonnes conditions et s'épanouir. En effet, garantir progressivement le plein exercice des droits humains revient à l''Etat comme détenteur d'obligation. Il doit réaliser progressivement, au moyen de ses ressources disponibles, les diverses mesures prises afin d'assurer la jouissance, la protection et la promotion de ceux-ci envers la population.

À cet effet, on peut citer l'article 25 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme qui stipule : « ***Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires; elle a droit à la sécurité en cas de chômage, de maladie, d'invalidité, de veuvage, de vieillesse ou dans les autres cas de perte de ses moyens de subsistance par suite de circonstances indépendantes de sa volonté*** »[6]. Faisant partie de la deuxième génération des Droits Humains, les droits économiques, sociaux et culturels ont été initiés dans la période du XX^{ème} siècle à partir de la révolution russe de 1917 consacrant des droits sociaux et économiques[7]. Ils concernent le droit au travail, la sécurité ou la protection sociale, le droit à un niveau de vie suffisant, le droit à la vie familiale, la participation à la vie culturelle, l'accès au logement, à l'alimentation, aux soins de santé et à l'éducation, entre autres.

De ce fait, l'administration publique haïtienne a grand besoin de modernisation pour y parvenir. Les services publics de base : eau potable, électricité, hôpitaux et autres, fonctionnent quasiment au ralenti. Les espaces abritant certaines institutions de l'État sont crasseux, dépourvus de matériels nécessaires pour fonctionner afin de répondre au respect des droits économiques,

[6] https://www.ohrc.on.ca/fr/les-commissions-des-droits-de-la-personne-et-les-droits-%C3%A9comomiques-et-sociaux/les-droits-sociaux-culturels-et-%C3%A9conomiques-et-le-droit-international, consulté le 10 juin 2022
[7] https://defenseursplus.org/rapport-semestriel-sur-la-situation-des-droits-humains-juin-2020/, consulté le 10 juin 2022

sociaux et culturels. Dans le présent rapport, nous aborderons dans l'ordre suivant : les droits à l'éducation, à l'alimentation, à la santé et à un environnement sain.

5.1- *Droit à l'éducation*

Le droit à l'éducation est un des droits économiques, sociaux et culturels qui doit être accessible à toutes les personnes, sans aucune discrimination[8]. Tous les enfants doivent pouvoir aller à l'école, et ainsi bénéficier des mêmes opportunités de se construire un avenir. De fait, l'enseignement doit également être gratuit afin que les enfants issus de milieux défavorisés puissent eux aussi jouir de leur droit à l'éducation. Pourtant, depuis bien des temps, la situation de la population haïtienne par rapport à l'éducation relève de la gymnastique. Les faibles moyens économiques et les crises politiques sont les principaux obstacles à la jouissance du droit à l'éducation. Ces dernières années, l'accès à l'éducation devient un vrai défi en Haïti. Les différentes crises que vit la population affectent la vie de celle-ci au quotidien et ne préoccupe en rien les autorités étatiques qui ont pour principale mission de garantir le bien-être de la population à tous les égards, en respectant et en protégeant les droits fondamentaux de tous et toutes.

L'année scolaire 2021-2022 a été retardée dans le Grand Sud à la suite du terrible séisme du 14 août 2021. Plus de mille établissements scolaires environ ont été totalement détruits ou partiellement endommagés. Malgré les promesses et les efforts pour reconstruire certains établissements scolaires, il n'y a pas eu les résultats escomptés à la fin de l'année scolaire. Ce sont les organisations locales ou étrangères qui apportent leurs soutiens aux parents et aux enfants sinistrés dans les départements touchés par le séisme (Les Nippes, La Grand'Anse et le Sud). En fait, dans le cadre de son projet[9] « Pour une éducation de qualité en Haïti », le Ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle (MENFP) projette de réhabiliter, avant septembre 2022, 46 établissements scolaires dans le Grand Sud, affectés par le séisme du 14 août 2021. En effet, la réhabilitation de ces écoles devrait permettre de faciliter le retour des enfants à l'école dans des conditions meilleures et plus favorables à l'apprentissage. C'est en ce sens que le ministre actuel de l'éducation nationale, M. Nesmy MANIGAT souligne la nécessité

[8] https://www.humanium.org/fr/comprendre-droits-enfant/droit-a-l-education/, consulté le 10 juin 2022
[9] https://www.alterpresse.org/spip.php?article28089, consulté le 21 juin 2022

d'aboutir à la réhabilitation des 46 écoles, dont 9 classes fondamentales et 2 classes préscolaires avec 410 places chacune. De même, à travers son slogan « *Lekòl paka kanpe* », le ministre dit vouloir permettre à tous les élèves surtout ceux des écoles publiques des zones identifiées comme de non-droit tels que Bel-Air, la Saline, Martissant, de bénéficier quelques jours de classe en fonctionnant de nouveau.

Malgré cela, dans un article publié le 5 mai 2022 sur le site d'UNICEF, 500 000 enfants ont perdu l'accès à l'éducation en raison de la violence liée aux gangs. Plus d'un millier d'écoles sont actuellement fermées dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince alors que des affrontements entre gangs rivaux ont éclaté depuis la fin du mois d'avril[10]. L'avenir des enfants est menacé par les gangs. De nombreuses écoles de la capitale restent vides, fermées ou inaccessibles en raison de la violence des gangs. Sur l'ensemble de la zone métropolitaine de Port-au-Prince, 772 écoles sont fermées à la Croix-des-Bouquets, 446 écoles à Tabarre, 274 à Cité Soleil, et 200 autres à Martissant, Fontamara, Centre-Ville et Bas-Delmas, selon le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle **(MENFP)**.

De plus, les gangs ont gardé la main mise sur les écoles, où les directeurs ont dû payer les chefs de gang pour assurer la sécurité des écoles ou pour se protéger de la colère et des atrocités de ces groupes armés. Ceux qui n'ont pas les moyens de continuer à payer, ont été obligés de stopper leurs activités scolaires en mi-chemin. Il y a aussi l'aspect psychologique des enfants qui doivent affronter tout danger pour se rendre à l'école. Aucun enfant ne devrait vivre dans de telles conditions, il n'est pas normal que l'insécurité prive des milliers d'enfants de leur droit à l'éducation, le seul moyen capable d'assurer leur épanouissement intellectuel et social.

5.2- Droit à l'alimentation

Le droit à l'alimentation consacré dans l'article 11 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, comme un droit fondamental de la personne, fait injonction aux États de prendre la responsabilité de garantir à la population les moyens de jouir d'une alimentation saine et équilibrée. Le droit à l'alimentation est essentiel à une vie digne et

[10] https://www.unicef.org/haiti/communiqu%C3%A9s-de-presse/ha%C3%AFti-la-violence-des-gangs-pousse-un-demi-million-denfants-hors-de-l%C3%A9cole, consulté le 21 juin 2022

fondamentale pour la réalisation de plusieurs autres droits, dont le droit à la santé et à l'éducation. L'alimentation est importante non seulement pour la survie, mais aussi pour le plein développement des capacités physique et mentale de chacun. En Haïti, l'alimentation devient un luxe que les pauvres ne peuvent pas se payer. Entre les crises socio-politiques et économiques, ainsi que la disparition de la production agricole, avoir de quoi à manger est une chimère pour certains haïtiens et haïtiennes.

Selon le Conseil National de la Sécuritaire Alimentaire **(CNSA),** une légère amélioration de la situation a été observée car le pourcentage de personnes en insécurité alimentaire est passé de 46% (4.6 millions) en 2021 à 45% soit 4.5 millions de personnes qui ont besoin d'une assistance urgente pour la période de mars à juin 2022**.** Cette situation alarmante qui gangrène la société n'est pas innocente. La prolifération des gangs armés disséminés sur tout le territoire, les conséquences du séisme devasteur du 14 août 2021, l'inflation que subit le pays, sont entre autres les raisons expliquant la violation de ce droit fondamental.

De plus, nous constatons l'augmentation vertigineuse des prix des produits de premières nécessités et la rareté des produits transversaux comme le carburant qui est de plus en plus fréquent. La plupart des Haïtiens-nes n'ont plus de travail, plus d'activités génératrices de revenus. Les familles peinent à remplir les paniers ménagers, elles assistent à la violation systématique de leur droit fondamental.

Parallèlement, une autre catégorie de personnes vit constamment dans la faim, les prisonniers. Dans les prisons civiles d'Haïti, le droit à l'alimentation n'est plus évoqué, contrairement aux règles de détention qui prend en compte le respect des droits fondamentaux de chaque personne sans distinction. Les prisonniers sont privés de nourriture saine. En conséquence, ils tombent malades, et certains en meurent.

Tableau de l'évolution des prix de quelques produits de premières nécessités[11]

Produits	Prix -2020	Prix-2021	Prix-2022
Riz (sac de 50 livres)	1 500 gourdes	2 000 gourdes	3 250 gourdes
Maïs (sac de 50 livres)	2 075 gourdes	2 075 gourdes	3 650 gourdes
Blé (sac de 50 livres)	1 250 gourdes	1 500 gourdes	4 000 gourdes
Pois (une marmite)	300 gourdes	500 gourdes	700 gourdes
Huile (un gallon)	500 gourdes	750 gourdes	1 500 gourdes
Spaghetti (une caisse)	500 gourdes	975 gourdes	1 500 gourdes
Viande de poulet (une caisse)	1 525 gourdes	2 000 gourdes	5 400 gourdes
Sucre (sac de 50 livres)	1 275 gourdes	1 700 gourdes	2 750 gourdes
Farine (sac de 50 livres)	2500 gourdes	1 500 gourdes	3 025 gourdes

**Tableau élaboré en juin 2022*

[11] Défenseurs Plus, Monitoring hebdomadaire, 2022

Dépréciation de la gourde par rapport aux devises étrangères

Depuis un certain temps, la gourde ne cesse de perdre sa valeur par rapport au dollar américain, ce qui a causé une montée considérable du prix de biens et services marchands sur le marché haïtien. La cherté de la vie persiste. Nous soulignons que le taux de change c'est la valeur (le prix) d'une monnaie exprimée dans une autre monnaie[12]. Il est extrêmement important pour le commerce extérieur d'un pays puisqu'il affecte toutes les transactions internationales. Plus une monnaie sera demandée sur le marché, plus elle gagnera en valeur et plus elle apportera de la valeur ajoutée à son économie maitresse.

Cependant, nous constatons que depuis 2015, la gourde ne cesse de perdre de la valeur par rapport au dollar américain. **Il fallait 47,14 gourdes pour acquérir un dollar américain en février 2015. Puis, 5 ans après, soit en février 2020, il en fallait environ 100 gourdes ; le 6 février 2022, le taux de change était évalué à 102,57 gourdes pour un dollar ; le 30 juin 2022, le taux de référence calculé par la BRH a été de 113,20 gourdes pour un dollar américain[13]. Une variation de plus de 115% en 7 ans.** Cette situation s'accompagne non seulement d'une hausse générale des prix de plus de 24,6% en 2022[14], mais aussi elle entraine une rareté chronique du dollar américain puisque les agents préfèrent effectuer leurs transactions en gourdes monnaie devenue instable et imprévisible et épargner en dollar. Ce qui contribue encore à accroitre la dépréciation de la gourde.

5.3- Droit à la santé

Haïti est considéré par certains comme le pays le plus pauvre à travers le monde et en matière de soins de santé. Son évolution vers une amélioration de l'état de santé de la population est très lente pour ne pas dire inexistante. En effet, la majorité de la population n'a pas accès au système de soins formels. Pourtant la constitution haïtienne de 1987 stipule que la santé est un droit fondamental attaché à la personne humaine. Et l'organe à travers lequel l'État doit garantir ce droit est le Ministère de la Santé Publique et de la Population (**MSPP**) qui est le premier

[12] CNSA Haïti, Alerte sur la situation de la sécurité alimentaire & proposition de points d'action Mars- Juin 2022, 23/03/2022
[13] https://www.juno7.ht/le-taux-de-reference-brh-pour-ce-jeudi-30-juin-2022, consulté le 1er juillet 2022
[14] Comprendre les causes de la dépréciation continue de la gourde par rapport au dollar ! (eco-explique.blogspot.com)

responsable de la mise en œuvre de la politique sanitaire nationale. Selon l'Organisation mondiale de la Santé (**OMS**), la santé est un état de bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité[15].

Au regard de cette définition, on peut dire que le système de santé haïtien est de plus en plus préoccupant. Comme depuis plusieurs années, des grèves sont observées par les personnels médicaux, soit pour exiger le paiement de plusieurs mois d'arriérés de traitements, soit pour avoir de meilleures conditions de travail à travers plusieurs hôpitaux publics du pays sans que les autorités étatiques ne pipent mots. Ajouter à cela, la guerre entre des gangs armés, les cas d'enlèvement de plus en plus fréquents des personnels médicaux sont tout autant des causes qui entrainent la fermeture de certains centres hospitaliers de la capitale et ce, parfois définitivement.

À titre d'exemple, citons l'enlèvement le 17 mai du Dr. Jacques PIERRE, directeur médical de l'Hôpital de l'Université d'État d'Haïti qui a poussé le personnel de l'hôpital à faire une grève [16]; et les activités médicales qui ont été suspendues dans les hôpitaux de St-Luc et de St-Damien après l'enlèvement du Dr Benetty AUGUSTIN, pédiatre spécialisée dans le traitement des enfants épileptiques, le 5 mai dernier, alors qu'elle se rendait à son travail. Ces facteurs, entre autres, mettent en péril un système de soins déjà bancal. Il devient de plus en plus compliqué pour les haïtiens-nes d'accéder aux soins de santé en raison d'un système sanitaire de plus en plus cher et défaillant. Aline SERIN, ancienne cheffe de mission en Haïti explique elle aussi que le système de santé public qui se prétend gratuit est finalement loin de l'être[17]. Chaque patient doit acheter le matériel et les médicaments nécessaires à sa prise en charge.

Les soins de santé restent inaccessibles pour la majorité de la population qui, malgré leurs efforts, ne parvient pas à sortir du marasme dans lequel elle vit. Sans oublier que le pays continu à faire face à la pandémie de la Covid-19, ce qui démontre encore plus sa vulnérabilité. D'après le dernier sondage du Ministère de la Santé et de la Population (**MSPP**) ce 9 juin 2022, **les cas**

[15] https://www.who.int/fr/about/governance/constitution consulté le 17 juin 2022
[16] https://www.msf.fr/communiques-presse/haiti-les-enlevements-visant-le-personnel-de-sante-mettent-en-peril-l-acces-aux-soins, consulté le 17 juin 2022
[17] https://www.msf.fr/actualites/haiti-maintenir-l-acces-aux-soins-de-sante-dans-un-contexte-de-violences-croissantes, consulté le 17 juin 2022

confirmés sont de 31 054 cas (51.3 % hommes et 48.7 % femmes)[18]. Fort de ce constat, nous soulignons que l'État haïtien a failli à sa mission qui est d'offrir une assurance sanitaire adéquate à l'ensemble des personnes vivant sur le territoire. L'inaccessibilité des soins de santé est relatée sur tout le territoire du pays. Toutefois, cette situation n'interpelle pas les autorités compétentes.

5.4- Droit à un environnement sain

Vivre dans un environnement sain est une source de satisfaction et un droit naturel. Il prend en compte l'ensemble des facteurs environnementaux susceptibles d'entraîner des conséquences notables sur la santé et la condition humaine. Ainsi, il y a : la qualité de l'air, les nuisances sonores, les polluants chimiques et toutes sortes de pollutions, la qualité des eaux, les ondes électromagnétiques, les changements climatiques, la biodiversité, etc… L'environnement sain implique un degré de responsabilisation de l'État ainsi qu'une surveillance des comportements des membres de la population. Le droit à l'environnement sain rentre dans un cadre de développement durable et de conduite citoyenne. Cela fait plusieurs années qu'Haïti fait face à une importante dégradation environnementale causée par l'occupation anarchique de certains espaces à risques, la prolifération des constructions en dehors de tout cadre légal ou institutionnel, et la mauvaise gestion des déchets…

La négligence et l'indifférence du gouvernement s'est fait encore sentir durant les six (6) premiers mois de l'année 2022, où aucune mesure drastique concernant la protection de l'environnement n'a été prise. En effet, le droit à un environnement sain étant reconnu comme un droit par la législation haïtienne, il semble que son effectivité laisse encore perplexe. Une simple observation de la zone métropolitaine de Port-au-Prince peut en dire beaucoup. Le décret du 26 janvier 2006 portant sur la gestion de l'environnement et la régulation de la conduite des citoyens-nes pour un développement durable en son article 9 consacre le droit à un environnement sain. Il dispose ce qui suit : « ***Toute personne a droit à un environnement sain et agréable. Ce droit est assorti de l'obligation constitutionnelle de protéger l'environnement***. » Aussi, il dispose que les infractions environnementales feront l'objet de poursuites devant le tribunal compétent. La Constitution haïtienne traite l'environnement en ses articles 253 à 258 et

[18] https://www.mspp.gouv.ht/, consulté le 18juin 2022

dans la dernière, nous lisons ce qui suit : « ***Nul ne peut introduire dans le pays des déchets ou résidus de provenances étrangères de quelque nature que ce soit*** ».

En Haïti, il y a beaucoup de lois qui protègent l'environnement, mais les citoyens-nes côtoient des tas d'immondices qui présentent un décor dégoutant quotidiennement. Ce problème implique les responsabilités de deux (2) acteurs, les autorités étatiques haïtiennes et les citoyens-nes. Cette situation d'insalubrité entraîne des conséquences graves sur la santé de la population, elle entrainera des cas de maladies pouvant causer des dommages irréversibles.

VI. Droits humains spécifiques

Nous abordons dans le cadre de ce chapitre, la situation des personnes à caractère vulnérable, dit les plus stigmatisées. Il s'agit des femmes, des enfants, des personnes vivant avec un handicap et les personnes migrantes.

6.1- Droits des femmes



Les droits de la personne humaine sont des droits universels et inaliénables de tous les êtres humains, sans distinction aucune, notamment de race, de sexe, de nationalité, d'origine ethnique, de langue, de religion ou de toute autre situation. Les droits humains garantissent que les règles démocratiques qui permettent de bien vivre ensemble soient respectées dans un pays. Affaiblir les droits des femmes et des filles, c'est affaiblir la démocratie et renforcer les risques d'injustice. Il n'y a pas de doute que notre pays est l'un des coins au monde où les droits des femmes, à tous les niveaux, sont piétinés à longueur de journée.

La crise politique actuelle empêchant le bon fonctionnement de nos institutions est un coup dur au respect des droits des femmes. Au cours des six (6) premiers mois de 2022, nombreuses sont

les femmes et les filles qui ont continué à être victimes malgré les différentes lois haïtiennes qui garantissent les droits des femmes. L'État haïtien a signé et ratifié des conventions internationales en la matière, mais peu d'efforts ont été faits jusqu'ici pour les mettre en pratique. Toutes les catégories, toutes couches sociales de femmes ont été impactées par la situation sécuritaire. Beaucoup d'entre-elles ont été kidnappées, violées et assassinées.

Dans plusieurs villes du pays, nous avons eu connaissance des cas de violences physiques et sexuelles qui entrainent parfois la mort. Par exemple, **dans le département du Centre, une pratique nous a été signalé où des leaders religieux violent et menacent des femmes et des filles. À Grand'Anse, il est signalé que des leaders communautaires et des autorités pratiquent la violence sexuelle en toute quiétude.** Et des suivis médicaux sont quasiment impossibles par faute de matériels et de personnel. D'ailleurs, lors des accouchements, des femmes sont privées de suivis médicaux pour ces mêmes raisons.

6.2- Droit des migrants-tes

De manière générale, la migration haïtienne est d'abord motivée par la recherche d'un mieux-être et elle engendre souvent la prise de risque pour échapper à la contrainte économique ou pire, à la mort. L'année 2021 a été marquée par la déportation excessive des haïtiens-nes des États-Unis d'Amériques, Mexique, Bahamas, Saint-Domingue. Dès le début de l'année 2022, c'est la continuité de la déportation massive des haïtiens-nes vers leurs pays d'origine qui est constatée. Les causes de déplacement sont multiples, et comme conséquences, les migrants-tes sont victimes de toute sorte d'injustice dans les pays voisins d'Haïti.

Pendant le premier semestre de l'année 2022, le Collectif Défenseurs Plus a enregistré beaucoup de cas de déportation[19]. Selon un rapport de l'agence de l'ONU pour les migrations (OIM) qui prend en charge les migrants-tes refoulés-es en Haïti, les États-Unis se classent en première position parmi les pays qui font le plus de déportations par voies maritime et aérienne, suivi consécutivement des Bahamas, de Cuba et les Îles Turques et Caïques. En effet, 11 620 personnes ont été déportées au cours des quatre premiers mois de l'année. Toujours selon l'OIM, 74% viennent des États-Unis, soit 8 544, 13% du Bahamas, avec 1 505 rapatriés, et 9% de Cuba, avec 1 057 expulsés. Il y a également les îles Turques et Caïques qui ont

[19] Défenseurs Plus, Monitorings hebdomadaires sur la migration haïtienne de janvier à juin 2022, 2022

expulsé 468 Haïtiens-nes[20]. En chemin, les haïtiens et haïtiennes sont victimes de toutes sortes d'injustice et **certains-nes sont noyés-es dans la mer comme le cas d'environ 75 migrants-tes dans un bateau à Port au Rico**[21] et plusieurs bateaux sont interceptés par les autorités américaines. Par ailleurs, la garde côte américaine a annoncé que durant les six (6) premiers mois de l'année 2022, elle a effectué 18 voyages pour le Cap-Haitien, sans compter ceux de Port au prince[22]. Au cours des cinq (5) premiers mois, la garde côtière américaine a rapatrié 1 527 migrants-tes haïtiens-nes en Haïti après les avoir arrêtés en mer. Un plus grand nombre de patrouilles arrêtent ces voyages dangereux avant qu'il n'y ait perte de vies en mer à tweeter l'ambassade américaine.

Les autorités dominicaines, de leur côté multiplient la déportation massive des haïtiens-nes de jour en jour. Pour elles, il n'y a pas de cas vulnérable pour la déportation, que ce soit des femmes enceintes, des nourrices, des enfants en bas âge, et des nouveaux nés. Les détenus-es ont été emmenés-es dans des camions de la prison et des bus de l'armée et de l'immigration vers des centres d'accueil, où leur statut a été vérifié, soutiennent les autorités dominicaines.

Encore une fois, des femmes enceintes à la recherche de soin ont été rapatriées en Haïti en dépit des appels lancés pour éviter ce genre de scénario. Le Groupe d'appui aux rapatriés et réfugiés (**GARR**) a annoncé que sept mille trois cent (7 300) cas de rapatriements et de retours spontanés de migrants-tes haïtiens-nes à la frontière haïtiano-dominicaine ont été enregistrés, durant le mois d'avril 2022. 158 rapatriés-es, 896 refoulés-es et 3 246 retours spontanés en provenance de la République Dominicaine ont été recensés dans les points frontaliers officiels**,** précise le GARR[23]. Selon la même organisation, 9 006 personnes pour le mois de mai dont 4 488 rapatriés-es, 772 refoulés-es et 3 746 retours spontanés. En effet, presque dans tous les cas de la déportation des migrants-tes, leurs droits ne sont pas respectés comme indique la Déclaration Universelle des droits de l'Homme ainsi que les pactes mondiaux sur les migrations et même mentionné dans le Droit international des droits humains.

[20] Chiffres d'OIM, Migration: 8 544 Haïtiens expulsés des États-Unis depuis le début de l'année - Haiti24

[21] Ils ont récupéré 49 dont 11 morts et 38 survivants, enterrés le 15 juin 2022.

[22] Sur les ondes de la voie de l'Amérique (VOA)

[23] Le Nouvelliste | Rapatriements et retours spontanés de 7, 300 migrants haïtiens, durant le mois d'avril

6.3- Droit de l'Enfant

Les enfants sont considérés comme des êtres vulnérables qui méritent un traitement particulier. En Haïti, cette catégorie ne jouit pas des privilèges auxquelles elle a droit en raison de la faiblesse des institutions qui sont censées les protéger. Étant vulnérables et n'ayant pas d'institutions protégeant efficacement leurs droits les plus fondamentaux, les enfants sont affectés par la crise multidimensionnelle qui ronge la société haïtienne.

En effet, la situation actuelle du pays a un très grand impact sur la vie des enfants. Que l'on parle des droits à l'éducation et à l'alimentation ou celui de vivre dans un environnement sain, ils ont tous été impactés durant les six (6) premiers mois de l'année. L'insécurité s'accroit avec la montée en puissance des gangs. Cette situation constitue l'une des causes principales affectant les droits des enfants durant les six (6) mois écoulés. Selon une enquête du Ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle allant du 18 avril au 10 mai 2022, il est relaté l'impact des conflits armés sur l'éducation des enfants dans certains quartiers défavorisés des communes de Port-au-Prince, Cité Soleil, Croix-des-Bouquets, Delmas, Ganthier, Pétion-Ville et Tabarre. Celui-ci révèle que sur 3 000 écoles ciblées, 290 soit (9.6%) ont été attaquées directement par des groupes armés, et 174 d'entre elles (60%) ont été victimes d'actes de vandalisme, entrainant des pertes de matériels, d'archives et de mobiliers. De plus, le rapport relate que 7 bâtiments scolaires ont été détruits totalement, 54 écoles ont été contraintes de fermer leurs portes pendant plusieurs mois, 239 n'ont pu fonctionner normalement, et 8% d'entre eux sont occupées par des gangs armés.

L'analyse montre que 50 000 enfants ont repris le chemin de l'école depuis avril, grâce aux efforts dudit ministère, initiant un dialogue communautaire afin de renforcer les initiatives ayant permis la reprise des activités au lycée national de la Saline, au lycée Daniel Fignolé, au lycée de Cité-Soleil, à l'école nationale de Boston (Cité-Soleil), à l'école nationale d'Application de Martissant et à l'école nationale République du Pérou (Martissant). 772 écoles sont fermées à la Croix-des-Bouquets, 446 écoles à Tabarre 274 à Cité Soleil et 200 autres à Martisant, Fontamara, Centre-ville, Bas-Delmas, toujours selon le Ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle.

Pour sa part l'UNICEF dans un communiqué de presse publié le 5 mai, précise que la violence des gangs aurait privé un demi-million d'enfants des salles de classe, les conflits armés entre les gangs dans la Plaine du Cul-de-Sac (Croix -des-missions, Butte Boyer, Shadda, Santo) ont poussé de nombreuses familles à se déplacer. Qui pis est, l'Unicef rapporte que les enfants qui ne vont pas à l'école sont parfois recrutés par des gangs.

Sur le plan migratoire, la Fondation « Zanmi Timoun » a souligné dans un communiqué de presse publié en date du 15 avril 2022, qu'entre janvier et mars 2022 des centaines de mineurs ont été rapatriés sur la frontière Elias Piña et Belladère. L'organisme affirme que « durant les 5 mois de l'année 2022, plus de 500 enfants non accompagnés ont été rapatriés de la République Dominicaine, dont 362 assistés par ladite fondation », elle précise que parmi ces enfants, elle a accueilli 17 mineures enceintes de leur passeur, d'un proche ou d'un voisin dominicain. Ces faits prouvent que l'absence d'une politique de protection de l'Enfant constitue un véritable frein au bien-être de cette catégorie. Alors que l'État haïtien a signé et ratifié la convention internationale sur les droits de l'Enfant qui constitue le socle juridique protégeant les droits fondamentaux de l'Enfant.

6.4- Droit des personnes vivant avec un handicap

Les personnes en situation d'handicap[24] sont une catégorie marginalisée en Haïti. Les politiques publiques ne prennent pas en compte cette catégorie, si bien que leur condition de vie est rudimentaire. Les services publics ne sont pas adaptés à leur situation, elles n'ont pas accès à l'emploi. Elles font face à un problème d'intégration grave. Leur présence au sein des institutions publiques et privées reste très faible. Les lieux publics leur sont peu accessibles. Les salles de spectacles, le transport en commun, la voirie, les écoles, entres autres ne sont ni équipées ni aménagées afin de prendre en considération leurs besoins. Et ce malgré la création de la secrétairerie d'État aux personnes handicapées.

[24] Personne avec des handicapés moteurs, sensoriels ou mentaux, les personnes ayant une déficience

VII. Conclusion et recommandations

Compte tenu de tout ce qui précède, nous pouvons observer que malgré les déclarations publiques des autorités étatiques relatives au respect des droits humains, malgré les engagements pris par l'État haïtien au niveau international et national pour le respect des droits humains, les six (6) premiers mois de l'année 2022 montrent qu'Haïti est loin de cet idéal.

Le dire et le faire sont des termes parallèles pour nos dirigeants-tes. Une absence d'autorités étatiques ; une justice à l'arrêt ; une police nationale en difficultés ; une insécurité galopante ; des gangs imposant leur loi ; une éducation à double vitesse ; une montée vertigineuse du dollar américain au détriment de la gourde qui a une indice directe sur la cherté de la vie puisque presque tout s'achète ou se paie en dollars; une situation lamentable des hôpitaux publics; des femmes en détresse ; des enfants oubliés; des personnes en situation d'handicap devant se débrouiller ; des allers et retours entre la fuite de ce territoire et les déportations massives ; une population livrée à elle-même, résignée, sans repère, sans loisir, sans sentiment d'indignation ou de révolte. Voilà, un sombre tableau des six (6) premiers mois de l'année 2022, souligné dans ce rapport.

7.1- Recommandations

Fort de ces constats sur la situation des droits humains en Haïti, durant les six (6) premiers mois de l'année 2022, le Collectif Défenseurs Plus adresse ces recommandations aux autorités actuelles du pays.

A. Les recommandations pour les droits civils et politiques

- Réaliser un « vetting » au sein de la Police Nationale d'Haïti et renforcer l'institution en effectif et en matériels ;
- Arrêter et sanctionner les coupables des actes de banditisme et de criminalité dans le pays ;

- Contrôler avec plus de rigueur les voies accessibles permettant la rentrée d'armes et munitions au pays et poursuivre les auteurs et co-auteurs des trafics d'armes ;
- Stopper les actes de banditisme dans les locaux du palais de justice de Port-au- Prince ;
- Organiser des assises spéciales en vue de réduire le taux de personnes en détention prolongée ;
- Renforcer des dispositifs de surveillance, de contrôle et de sécurité routière sur les routes nationales ;
- Organiser des services d'inspection des véhicules à la fois de manière périodique et routinière ;
- Garantir le droit à la vie et à la sécurité de la population haïtienne et prendre des mesures efficaces pour contrecarrer toutes les formes de violences dans le pays ;
- Trouver un consensus à la crise politique, ensuite organiser des joutes électorales aux fins d'avoir des dirigeants légaux et légitimes au pouvoir.

B. Recommandations pour les droits sociaux, économiques et culturels

- Réorienter le budget national en vue de garantir les droits sociaux comme le logement, l'éducation, la santé, l'alimentation entre autres…;
- Encourager l'investissement des petites et moyennes entreprises et la création d'emplois stables et décents ;
- Faire de l'éducation une priorité, elle est un facteur majeur et incontournable pour le développement du pays ;
- Mettre sur pied des programmes de formation continue pour des enseignants et des directeurs d'établissements scolaires en vue de l'amélioration de leurs qualifications académiques et professionnelles ;
- Construire de nouveaux établissements scolaires et réhabiliter des établissements mal en point du réseau ;
- Créer de centres régionaux d'enseignement supérieur technique, connus maintenant sous la dénomination d'universités publiques régionales » ;

- Respecter et faire respecter les engagements sociaux pris et des valeurs tels que la solidarité, la justice sociale et l'équité, qui sont énoncés dans les instruments juridiques nationaux et internationaux ;
- Évaluer la performance du système sanitaire en termes d'équité, d'amélioration de la qualité ainsi que d'efficacité et de satisfaction de la population quant aux services de santé ;
- Augmenter l'équité dans l'accès aux soins de santé, en particulier dans les zones rurales et isolées ;
- Sensibiliser les citoyens-nes pour participer dans la protection de l'environnement ;

C. Recommandations pour les droits humains spécifiques

- Assurer la protection des droits des enfants en combattant les groupes armés impliquant ces derniers dans les conflits ;
- Exiger des moyens d'accès aux personnes vivant avec un handicap, dans toutes les institutions du pays ;
- Assurer la protection des droits des migrants-tes en terres étrangères ;
- Mettre en place des mesures rigoureuses pour combattre la violence faite aux femmes et aux filles ;
- Favoriser l'inclusion des femmes sur le marché du travail ;
- Mettre sur pied un projet de réinsertion et d'inclusion dans le monde du travail pour les personnes rapatriées.

VIII. DOCUMENTS ET LIENS CONSULTES

- Nations Unies, Déclaration universelle des droits de l'Homme, Paris, 1948
- Parlement haïtien, Constitution de la République d'Haïti, Port-au-Prince, Presses, 1987
- Nations Unies, Pacte international relatif aux droits civils et politiques, lieu, New York, 1976
- Monitoring hebdomadaire de Défenseurs Plus, 2022
- ENTRETIEN - L'année 2021 en Haïti a été marquée par une accélération des crises qui affectent le pays depuis des années | ONU Info
- https://www.unicef.org/haiti/communiqu%C3%A9s-de-presse/ha%C3%AFti-la-violence-des-gangs-pousse-un-demi-million-denfants-hors-de-l%C3%A9cole, consulté le 21 juin 2022
- https://www.ohrc.on.ca/fr/les-commissions-des-droits-de-la-personne-et-les-droits-%C3%A9comomiques-et-sociaux/les-droits-sociaux-culturels-et-%C3%A9conomiques-et-le-droit-international, consulté le 10 juin 2022
- https://defenseursplus.org/rapport-semestriel-sur-la-situation-des-droits-humains-juin-2020/, consulté le 10 juin 2022
- https://www.humanium.org/fr/comprendre-droits-enfant/droit-a-l-education/, consulté le 10 juin 2022
- https://www.unicef.org/haiti/communiqu%C3%A9s-de-presse/ha%C3%AFti-la-violence-des-gangs-pousse-un-demi-million-denfants-hors-de-l%C3%A9cole, consulté le 21 juin 2022
- Alerte sur la situation de la sécurité alimentaire & proposition de points d'action Mars- Juin 2022, CNSA Haïti, 23/03/2022
- https://www.who.int/fr/about/governance/constitution consulté le 17 juin 2022
- https://www.msf.fr/communiques-presse/haiti-les-enlevements-visant-le-personnel-de-sante-mettent-en-peril-l-acces-aux-soins, consulté le 17 juin 2022
- https://www.msf.fr/actualites/haiti-maintenir-l-acces-aux-soins-de-sante-dans-un-contexte-de-violences-croissantes, consulté le 17 juin 2022
- https://www.mspp.gouv.ht/, consulté le 18juin 2022.

Annexes

Annexe I : Tableau représentant quelques exemples de cas d'enlèvement durant les six (6) premiers mois de l'année 2022

Victimes	Date	Lieu	Descriptions
Pasteur Lochard Rémy	6 février	Tabarre	Le rapt s'est produit au moment où le révérend se rendait à l'église
Gaelle Edmond Jean Baptiste	6 février	Route de Bourdon	Pour une seconde fois, elle a été victime de kidnapping en moins d'un an et demi
Marie Edèle Germain Lindor	18 février	3eme Avenue du travail à Port-au-Prince	Elle a été enlevée le devant les locaux de l'école de sa fille alors qu'elle attendait que sa progéniture soit relâchée pour pouvoir rentrer à la maison
Pasteur Richard Veillard et son fils	20 février	Route de Frères, commune de Pétion-Ville	Ils revenaient d'un concert évangélique à Pétion-Ville, aux environs de 8:00 pm
Directeur du collège Jacques Romain Ernst LAFLEUR, sa femme et deux autres personnes	11 mars	Pas loin de l'église Saint-Antoine	Des individus au bord d'un véhicule de marque Nissan ont été l'auteur de ce kidnapping

Laura Erika Flores	22 mai	Christ-Roi	Elève en 3eme année fondamentale au collège Marie-Anne
Dr Jacques PIERRE-PIERRE	17 mai	Ruelle Waag (Port-au-Prince)	Il a été enlevé par des individus armés non identifiés, pendant qu'il vaquait à ses occupations.
Huit (8) ressortissants chinois	8 mai	à côté du Palais National	Cela fait la 3ème fois que ces ressortissants chinois ont été victimes de kidnapping
Quatre personnes, dont le prêtre catholique Clercius Dorvilus,	du samedi 4 au dimanche 5 juin 2022	Bassin-Bleu (Nord-Ouest)	L'enlèvement a été commis par des individus armés qui se sont introduits dans le presbytère de la paroisse St-Michel Archange où se trouvaient les victimes.
38 personnes	11 juin	Port-au-Prince	Elles ont été enlevées par un groupe de gang armé, alors qu'elles s'apprêtaient à voyager à bord de deux minibus

Sources : Monitoring de Défenseurs Plus pendant les six premiers mois de l'année 2022

Annexe II : Tableau représentant quelques exemples de cas d'assassinat et de meurtre

Victimes	Date	Lieu	Descriptions
Yves DUROGÈNE	1er janvier	Gonaïves	Tué lors des actes de violence d'un groupe armé, pour révolter contre la présence du premier ministre a.i, M. Ariel HENRY, dans la ville de Gonaïves.
L'inspecteur de police Dan Jerry TOUSSAINT	1er janvier	Laboule 12 (Pétion-Ville)	Fils du major Danny Toussaint. Il a été assassiné au cours d'une opération policière.
Me Fritz ALTENOR, membre du barreau de la Croix-des-Bouquet	20 janvier	Avenue Christophe (Port-au-Prince)	Il a été attaqué par des individus armés, et a reçu plusieurs projectiles.
Jeune fille au nom de Sterline REBECA et deux autres personnes non identifiées	4 février	Rue Descombes (Port-au-Prince)	Agée de 16 ans, elle a été tuée lors d'une tentative de kidnapping, ainsi que les deux autres.
Johnny AUCCIEL	Février	Laboule 12 (Pétion-Ville)	Abattu par des individus circulant à moto.
Une personne non identifiée	11 mars	Avenue John Brown (Port-au-Prince)	La personne tuée s'adonnait à ses activités quand des bandits armés ont ouvert le feu dans la zone.
Le policier Luckson MISÈRE	31 mars	Pernier (Pétion-Ville)	Il tentait de déjouer un kidnapping
Trois (3) personnes non identifiées	2 juin	Gerald Bataille (Delmas)	Des individus armés non identifiés par les forces de l'ordre ont ouvert le feu, sur des personnes qui

			vaquaient librement à leurs activités et ont fait perdre la vie à trois personnes.
Une jeune fille	3 juin	Carrefour Drouillard (Port-au-Prince)	Tuée par balles
Deux personnes	4 juin	Bon Repos (Croix-des-Bouquets)	Elles ont été tuées par des individus circulant à bord d'un véhicule sans plaque
Hilène CADET ainsi qu'un bébé	5 juin	Fontamara 43 (Carrefour)	Une jeune femme de 20 ans et un bébé sont morts chez eux dans la localité dénommée « lakou Pinez »
Feff MIDY	5 juin	Fontamara (Carrefour)	Il a été tué par des individus non identifiés
Jude SEMELUS, policier	6 juin	Latremblay (Croix-des-Bouquets)	Il a été de l'Unité Départementale de Maintien d'Ordre (UDMO), issu de la 20ème promotion de la PNH
Grégory OSCAR	7 juin	Cayes	Il a été tué par balles aux Cayes par un policier à la suite d'un conflit terrien
Trois (3) personnes	7 juin	Gressier	Alors qu'elles participaient à une veillée mortuaire dans un quartier appelée « Baryè Gode, elles ont été tuées.
Elgo SAINT-JUSTE	9 juin	Route de Bourdon (Port-au-Prince)	Policier de la 31ème promotion, est décédé à l'hôpital Bernard Mevs après avoir été blessé par balles
Deux personnes	12 juin	Carrefour Fleuriot	Elles ont été tuées par balles par des individus non

		(Tabarre)	identifiés.
Deux personnes	14 juin	Pernier (Pétion-Ville)	Elles ont ete lynchées puis brûlées
L'inspecteur divisionnaire Ménard ROBERT	15 juin	Duval (Croix-des-Bouquets)	Responsable de la circulation à la Croix-des-bouquets, il a été tué à bord de son véhicule par des individus armés
Snay JACQUES,	16 juin	La Saline (Port-au-Prince)	Agent de sécurité du Caribean Port Services, il a été tué par balles
Legiste IDLET	16 juin	La Croix St-Joseph (Port-de-Paix)	Pasteur de l'église Baptiste Béthesda, il a été tué de deux projectiles
Reginald VILPIQUE,	17 juin	Croix-des-bouquets	Agent du Corps d'Intervention et de Maintien d'Ordre (CIMO), il a succombé de ses blessures à l'hôpital Bernard Mevs, il a été atteint d'un projectile
Miguel ainsi connu et une autre personne	20 juin	Ganthier	Miguel est un jeune entrepreneur âgé de 35 ans, il aurait été tué par des individus du gang 400 mawozo opérant dans cette zone, ainsi que l'autre personne non identifiée.
Quatre jeunes garçons dont Frantz ainsi connu	22 juin	Route neuve (Croix-des-Bouquets)	Leurs corps sans vie déchiquetés par des animaux ont été retrouvés. Selon les informations recueillies, des présumés bandits auraient ouvert le feu sur le véhicule des

			victimes.
Amélie DECIMUS	23 juin	St Marc	Tuée à coups de couteau par son conjoint Valéus VICTORIN
Une personne	23 juin	Gros-Morne	Des individus ont ouvert le feu sur trois jeunes garçons qui organisaient une brigade de surveillance dans cette zone. Une personne a été tuée.
Cinq (5) jeunes hommes	25 juin	Département de l'Ouest	Ces cinq jeunes garçons ont été enlevés à Pétion-Ville dans la nuit du 24 juin 2022. Leurs cadavres ont ensuite été retrouvés : deux à Delmas 40, deux autres à Faustin 1er et le cinquième à Nazon.
La sœur Luisa Dell'Orto	25 juin	Delmas 19	Une religieuse italienne installée depuis 20 ans en Haïti, a succombé des suites de ses blessures à l'hôpital Bernard Mevs après avoir été attaquée, elle et son chauffeur, par des individus lourdement armés
Gary PHILEMOND	26 juin	Delmas 29	Il a été tué devant sa résidence privée

Sources : Monitoring de Défenseurs Plus pendant les six premiers mois de l'année 2022